

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

Cette foire aux questions a été constituée à l'intention du personnel enseignant pour répondre aux diverses questions d'ordre pédagogique touchant l'enseignement hybride propre à la session d'automne 2020. Elle est bonifiée régulièrement, au fil des questions et des mises à jour.

Mise à jour : 9 septembre 2020 à 14h30

QUESTIONS SUR :

1. CALENDRIER COLLÉGIAL DE L'AUTOMNE 2020.....	1
2. ACCÈS AU COLLÈGE ET AUX DIVERS SERVICES	2
3. ENSEIGNEMENT HYBRIDE : VOLET EN PRÉSENCE	3
4. ENSEIGNEMENT HYBRIDE : VOLET À DISTANCE.....	5
5. ÉVALUATIONS.....	6

1. CALENDRIER COLLÉGIAL DE L'AUTOMNE 2020

	Questions	Réponses
P1.01	Quelle forme prendra le calendrier collégial de l'automne 2020 ?	Afin d'offrir à nos étudiants à l'enseignement régulier la rentrée la plus harmonieuse et efficace possible, leur accueil s'est déployé sur quatre semaines. De fait, la session d'automne 2020 en mode hybride a officiellement commencé le mardi 8 septembre. Conséquemment, le calendrier collégial de la session automne 2020 comprend 14 semaines puisqu'il s'échelonne du 8 septembre au 22 décembre 2020 : http://www.clg.qc.ca/fileadmin/clg/administration/pdf/calendrierScolaire-Automne2020.pdf
P1.02	Faudra-t-il enseigner les 14 semaines de la session ou peut-on terminer nos évaluations finales avant la 14^e semaine ?	Même si le calendrier de la session d'automne 2020 est atypique, il faudra néanmoins assurer toutes les semaines de cours comme dans un contexte d'enseignement régulier régi par un calendrier collégial traditionnel.

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

2. ACCÈS AU COLLÈGE ET AUX DIVERS SERVICES

	Questions	Réponses
P2.01	À qui dois-je m'adresser pour poser une question de nature générale sur mon travail en contexte pandémique ?	Le centre de service téléphonique peut répondre aux questions des membres du personnel couvrant les divers aspects liés à leur nouvelle réalité de travail (les obligations et responsabilités, les mesures, les outils et services mis à la disposition des employés, etc.). Il suffit de composer le (450) 241-AIDE(2433).
P2.02	Comment se déroulera l'entrée au Collège pour le personnel et les étudiants ?	Afin de permettre à un grand nombre de personnes d'entrer tout en respectant les normes de sécurité, la liste du personnel autorisé à entrer au Collège a été remplacée par un système automatisé d'enregistrement des visiteurs. Par le biais de l'application mobile C.Lionel, il suffit de scanner le code QR qui se trouve à l'entrée principale Duquet lors de votre arrivée au Collège (vous trouverez la vidéo expliquant la marche à suivre ici : https://youtu.be/yVN8jTmN8k4). Un système parallèle sera disponible pour ceux qui n'ont pas de téléphone intelligent.
P2.03	La reprographie sera-t-elle accessible aux enseignants ?	Le fonctionnement de la reprographie est redevenu le même qu'avant la pandémie. Ainsi, les enseignants ayant besoin de ses services peuvent utiliser Repro+, compléter la fiche papier de demande de reprographie qui se trouve au F-005 ou encore utiliser les photocopieurs libre-service.
P2.04	La Coop sera-t-elle ouverte ?	À la rentrée, la Coop sera ouverte afin que les étudiants comme les employés du Collège puissent y faire leurs achats habituels. Les mesures sanitaires nécessaires ont été mises en place pour assurer la sécurité de la clientèle. Les étudiants pourront également se procurer en personne leurs recueils de notes et leurs livres obligatoires bien que le service d'achats en ligne et de livraison à domicile soit également offert.
P2.05	La bibliothèque sera-t-elle de nouveau physiquement accessible afin que ses usagers puissent en utiliser les services en personne ?	Les usagers de la bibliothèque pourront continuer à utiliser les services de références et d'emprunts offerts à distance par le personnel de la bibliothèque en écrivant à bibliotheque@clg.qc.ca . L'ensemble des services offerts cet automne par la bibliothèque sont détaillés ici : - http://www.clg.qc.ca/fileadmin/clg/CLG_a_la_une/2020-08-31-Bibliotheque-ServicesAutomne2020.pdf - https://youtu.be/144xEKZm_KQ
P2.06	La cafétéria sera-t-elle ouverte pendant la session d'automne ?	Le service de comptoir Solgourmet est de nouveau offert à la communauté du Collège. Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 16h.
P2.07	Pourrai-je passer mes heures de disponibilité à mon bureau afin de rencontrer mes étudiants en personne ?	Cet automne, il sera possible pour les enseignants de rencontrer individuellement leurs étudiants dans leur bureau du Collège, toujours dans le respect des consignes de la Santé publique.
P2.08	Est-ce possible d'obtenir un agenda papier pour l'année scolaire 20-21 ?	Les agendas imprimés sont encore distribués aux employés du Collège cette année; vous pouvez vous présenter au centre de services étudiants (L-117) et balayer votre code QR afin d'en obtenir un.

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

3. ENSEIGNEMENT HYBRIDE : VOLET EN PRÉSENCE

	Questions	Réponses
P3.01	Pourquoi la session d'automne 2020 se déroulera-t-elle en mode hybride ?	L'enseignement à distance sera le mode principal déployé pour tous les cours. Les conditions ne sont pas réunies pour permettre un enseignement en présence cet automne; il est plus prudent et réaliste de planifier l'automne en mode hybride, c'est-à-dire que la majorité des cours se dérouleront en mode non présentiel alors que certaines activités pédagogiques se réaliseront en présence. Cette décision prise, le déploiement des activités pédagogiques complètement en présence ne sera pas envisageable. C'est d'ailleurs le choix de la majorité des institutions d'enseignement supérieur au Québec.
P3.02	À partir de quelles balises ont été choisies les activités pédagogiques qui auront lieu en présence au Collège cet automne ?	Certaines activités pédagogiques se dérouleront en présence en respectant rigoureusement les règles de distanciation physique émises par la Direction de la Santé publique. Ces activités ont été identifiées par les différents départements et approuvées par la Direction adjointe des études responsable de ces derniers. Voici les balises qui ont permis aux différents intervenants de les cibler et de les prioriser : <u>Priorité 1 : Les objectifs et standards</u> L'énoncé de la compétence ou son contexte de réalisation prescrit par le devis ministériel ne peut se déployer par des activités à distance. <u>Priorité 2 : Le matériel spécialisé</u> Le contexte de réalisation de la compétence nécessite l'utilisation d'appareils ou de logiciels spécialisés qui ne sont pas disponibles à distance. <u>Priorité 3 : La réussite et l'engagement</u> Tous les étudiants doivent avoir un lien pédagogique fort avec leurs programmes d'études, leurs enseignants de la formation générale et de leurs disciplines contributives ainsi qu'avec les autres étudiants et le personnel du Collège (SAIDE, services psychosociaux, aide pédagogique, bibliothèque, socioculturel, etc.), lien qu'il sera difficile de cultiver dans une formule exclusivement à distance.
P3.03	Comment sera défini le contexte dans lequel se dérouleront les activités pédagogiques en présence afin d'assurer la sécurité de tous ?	Le Collège s'est doté d'un <i>Protocole de déconfinement progressif</i> qui définit les lignes directrices pour assurer une reprise sécuritaire des activités en présentiel : https://cdn.cyberimpact.com/clients/19419/public/88ff372e-2193-474e-c560-e5d1fd3abf08/files/Protocole_de_deconfinement_progressif_20aout2020.pdf Ce protocole précise les obligations et responsabilités de chacun, les mesures préventives, les jalons de retour sur les lieux de travail, le traitement des situations particulières, le processus à suivre en cas de survenance de symptômes au Collège et les mesures de soutien pour les membres du personnel. Le personnel enseignant doit particulièrement consulter l'annexe B intitulée « Aide-mémoire pour la tenue des cours en présentiel à l'automne 2020 », document créé afin de fixer les balises s'appliquant à tous les contextes de réalisation des activités pédagogiques qui se déroulent au collège. Le Collège fournit par ailleurs un kit d'équipements de protection individuelle à chaque membre du personnel qui devra interagir avec d'autres personnes à moins de deux mètres de distance. Ces derniers sont distribués au Carrefour étudiant entre 7h30 et 15h30 depuis le 24 août dernier, et ce, jusqu'au 11 septembre.

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

	Questions	Réponses
		<p>Les balises établies par la CNESST pour l'enseignement en présence dans les institutions d'enseignement supérieur sont les suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La distance à respecter entre les étudiants en salle de classe est de 1,5 mètre;2. Les étudiants n'ont pas à porter de couvre-visage en classe s'ils maintiennent la distance exigée entre eux et leurs enseignants ou les autres étudiants du groupe;3. Les enseignants n'ont pas à porter de couvre-visage en classe dans la mesure où ils demeurent à 2 mètres de leurs étudiants;4. Dans l'hypothèse où il serait impossible pour l'enseignant de maintenir 2 mètres de distance avec un étudiant, il doit obligatoirement porter un masque de procédure ainsi qu'une visière ou des lunettes de protection;5. Tous doivent porter le couvre-visage dans les aires communes et pour circuler dans les couloirs.
P3.04	Est-il possible de rencontrer nos étudiants à l'extérieur du collège?	<p>Il sera possible de recevoir des étudiants à l'extérieur du collège (terrain du collège, sentier de poésie, etc.). Cependant, il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none">- respecter les mêmes normes de la CNESST que celles qui s'appliquent dans une salle de classe;- préalablement faire la demande à la Direction adjointe responsable du programme ou du département par courriel en précisant la nature de l'activité, le moment, le lieu et le numéro du groupe visé;- s'assurer d'un battement de 15 minutes entre les rendez-vous afin d'éviter les croisements entre les groupes d'étudiants.
P3.05	Où pourront aller les étudiants qui, dans une même journée, ont plus d'un cours en présence ou doivent successivement assister à un cours en présence et à un autre à distance ?	<p>Quatre salles d'études sont désormais à la disposition des étudiants. Le F309 et le F311 sont des salles de travail en silence, tandis que le F305 et le F307 sont accessibles aux étudiants désirant participer à des cours à distance en synchrone. Des portables sont disponibles pour des prêts hebdomadaires au comptoir de l'audiovisuel au L-201.</p> <p>Une salle de repos sera également aménagée dans les prochains jours afin d'éviter que les étudiants ayant des battements entre leurs cours en présence ne flânent dans le Collège.</p>
P3.06	Les stages sont-ils maintenus pendant la session d'automne ?	<p>Les activités de stage sont des activités d'une grande valeur qui mettent en contexte les savoirs et les habiletés essentiels développés lors du parcours des étudiants. Dans la mesure du possible, elles sont donc maintenues à l'automne bien que chaque situation soit traitée selon la capacité du milieu à accueillir des stagiaires, le maintien de la qualité du stage et la sécurité des étudiants en contexte pandémique. Advenant l'annulation d'un stage, ce dernier sera remplacé par une activité de substitution.</p>

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

4. ENSEIGNEMENT HYBRIDE : VOLET À DISTANCE

	Questions	Réponses
P4.01	Comment faut-il envisager l'enseignement à distance pour la session d'automne 2020 ?	En enseignement à distance, un cours de 45 heures ne nécessite pas 45 heures de prestation synchrone. L'enseignant peut réduire les heures de prestation devant son groupe (par exemple, le nombre de séances <i>Zoom</i> en direct qui implique toute sa classe) pour miser sur les heures d'encadrement individuel ou en sous-groupe. Dans le contexte de la session d'automne, la pondération prévue au cours indique plutôt le parcours hebdomadaire que doit emprunter l'étudiant. Plusieurs types d'activités pédagogiques peuvent donc, dans un contexte d'enseignement à distance, définir sa charge de travail (séances synchrones, exercices individuels ou d'équipe, lectures, vidéos, etc.). Il appartient à l'enseignant de définir les meilleurs moyens d'assurer la prestation et l'encadrement de ses étudiants tout en tenant compte du contexte particulier de la session d'automne.
P4.02	Nos étudiants ont-ils accès à la suite Office 365?	Tous les étudiants du collège ont accès gratuitement à la suite Office 365. Ils doivent simplement utiliser leur adresse courriel institutionnelle (matricule@edu.clg.qc.ca) pour y accéder par le biais du portail www.clg.qc.ca/vie-etudiante/portail-office-365 .
P4.03	Quelles seront les ressources offertes aux enseignants pour les accompagner dans le contexte renouvelé de l'enseignement à distance ?	L'enseignement à distance sera le mode principal déployé pour tous les cours malgré que, contrairement à la dernière session, certaines activités pourront se dérouler en présence au Collège. Les plateformes qui ont été utilisées lors de la fermeture du Collège en mars dernier seront toujours disponibles cet automne en plus de nouvelles ressources technopédagogiques mises à la disposition du corps enseignant : <ul style="list-style-type: none"> - Le site <i>Pédagogie à la une</i> (où se trouvent, entre autres, de nombreuses ressources sur la technopédagogie et l'enseignement à distance) est encore régulièrement bonifié par l'équipe des conseillers pédagogiques au pedago2.clg.qc.ca. - L'équipe de conseillers pédagogiques sera également disponible pour accompagner individuellement le questionnement didactique des enseignants dans un contexte d'enseignement à distance. - Une offre de formation sur l'enseignement à distance et les principaux outils déployés au Collège (Moodle, Zoom, Stream, OBS Studio, etc.) a été rendue disponible dès juin; des journées de formations seront également offertes lors des premiers jours de la rentrée en août. - Une équipe de postproduction a été formée afin de supporter les enseignants dans la création de capsules vidéo. - Le Centre d'aide numérique offrira à nouveau cet automne du support en bureautique et en informatique à la communauté collégiale.
P4.04	Peut-on utiliser les outils technopédagogiques de notre choix?	Il sera encore possible pour les enseignants de choisir les outils technopédagogiques qui leur conviennent tout en tenant compte du fait que la multiplication des plateformes peut compliquer le travail des étudiants qui doivent suivre tous leurs cours à distance. Les outils offerts et soutenus par le collège sont les plateformes Col.net, Moodle, Zoom, Teams, Stream et OBS Studio. L'équipe de soutien technique du collège ne sera pas en mesure d'offrir du support pour les autres plateformes employées par les enseignants qui sont évidemment libres d'utiliser les outils qui leur conviennent même sans l'assistance technique de l'équipe informatique.

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

	Questions	Réponses
P4.05	Sommes-nous obligés d’offrir nos cours dans une formule de télé-enseignement?	À l’instar de la dernière session, l’accompagnement des étudiants n’est pas forcément tributaire du télé-enseignement; un enseignant peut opter pour une formule d’enseignement à distance qui exclut cette option. Si un enseignant opte toutefois pour une formule incluant un volet de télé-enseignement, il peut choisir d’offrir un enseignement synchrone (en direct) avec chaque groupe, s’enregistrer une fois de manière synchrone et diffuser l’enregistrement de manière asynchrone à ses autres groupes ou être totalement asynchrone avec tous ses groupes. D’une façon ou d’une autre, les enseignants doivent s’assurer que l’ensemble du matériel nécessaire à la compréhension du cours est mis à la disposition de tous ses étudiants.
P4.06	Si un enseignant décide de donner un cours synchrone, peut-il le faire à tout moment ?	On demande aux enseignants de respecter l’horaire habituel de leurs cours afin d’éviter de potentiels conflits d’horaire pour leurs étudiants.
P4.07	Comment protéger la propriété intellectuelle du contenu que je diffuse en ligne ?	Voici un texte que vous pouvez diffuser au besoin : <i>Tout document produit dans le cadre du cours XXXX, incluant, mais non limitativement, toute vidéo préenregistrée ou en direct, est protégé par le droit d’auteur, par le droit à la propriété intellectuelle ainsi que par le droit à l’image, et ce, sans égard au support utilisé. Il est strictement interdit de copier, de redistribuer, de reproduire, de republier, d’emmagasiner sur tout médium, de retransmettre ou de modifier ces documents. Toute contravention à ces conditions d’utilisations pourra faire l’objet de sanction(s) de la part du Collège.</i>
P4.08	Comment faire une gestion de classe efficace à distance, notamment dans le respect de la netiquette ?	Il appartient à chaque enseignant de fixer les balises qui dictent la manière dont doivent se comporter les étudiants dans son cours, même à distance. Il est souhaitable, comme à l’habitude, de transmettre dès les premiers instants de la session vos consignes relatives à votre gestion de classe à distance. Il peut s’agir d’une série de comportements attendus lors d’une activité synchrone (tenue vestimentaire, ponctualité, caméra ouverte, etc.), des consignes sur la remise des travaux en retard, le rythme et le moment des échanges asynchrones, etc. Cela dit, le <i>Règlement sur les conditions de vie au Collège Lionel-Groulx</i> s’applique à tous les cours offerts en présence ou à distance et les différents intervenants habilités à faire des interventions seront au rendez-vous pour vous supporter si vous vivez une situation particulière avec un étudiant.

5. ÉVALUATIONS




	Questions	Réponses
P5.01	La Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages sera-t-elle en vigueur dans un contexte d’enseignement hybride ?	Si le contexte de la session d’automne 2020 le nécessite, des changements temporaires aux modalités d’application des plans-cadres peuvent être déterminés en comités de programme, généralement sur recommandation des départements, en conformité avec la <i>Politique institutionnelle d’évaluation des apprentissages</i> .
P5.02	Le calcul de la cote R sera-t-il aboli comme cela a été le cas à la session d’hiver ?	Depuis la session d’été 2020, tous les résultats obtenus sont de nouveau comptabilisés dans le calcul de la cote R.

Session en mode hybride – automne 2020

Foire aux questions pédagogiques

	Questions	Réponses
P5.03	L'épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement aura-t-elle lieu au terme de la session d'automne ?	L'obligation de réussir l'Épreuve uniforme de littérature et langue d'enseignement sera de nouveau requise à partir de la session d'automne 2020.
P5.04	Comment peut-on prévenir le plagiat dans les conditions d'enseignement qui sont maintenant les nôtres ?	<p>Nous invitons les enseignants à déployer des stratégies et des types d'évaluations adaptés au contexte de l'enseignement à distance et à avoir recours au support du conseiller pédagogique responsable de leur département ou programme. La prévention demeure le meilleur outil pour éviter les cas de fraude de sorte que la mise en place de contextes judicieux et de conditions favorables à l'évaluation des apprentissages diminuera les chances d'atteinte à la propriété intellectuelle (comme le plagiat) et favorisera la réussite des étudiants.</p> <p>Le Collège offrira également aux enseignants un accès au site de prévention et de détection du plagiat <u>Compilatio</u>, site pour lequel des formations seront offertes aux membres du personnel enseignant qui souhaitent utiliser cet outil. Qui plus est, un comité issu de la Commission des études traite actuellement des moyens à mettre en place pour soutenir tant les étudiants que les enseignants dans le respect de la propriété intellectuelle ; il a pour mandat d'explorer les stratégies et les moyens de prévention du plagiat en contexte d'enseignement à distance.</p>

Charte de couleurs :

	Nouvelle question
	Question ou réponse modifiée
	Question retirée faute de pertinence

Pour toutes questions additionnelles ou pour apporter les précisions nécessaires à des situations particulières, contactez votre direction adjointe des études.